

## Intervention d'actualité sur les réservations obligatoires dans les TER et l'accessibilité à tous

Depuis le 6 juillet, les usagers des TER Paris-Strasbourg et Paris-Mulhouse ont pu observer que la réservation de leur place est obligatoire et restreinte à un seul train. Pour rappel, avant la régionalisation les billets de trains TER étaient valables 2 mois, ils sont passés ensuite à 7 jours et depuis peu valables sur la journée.

La région Grand Est est la deuxième à instaurer cette mesure, après la Normandie il y a deux ans. L'objectif est de garantir un siège à chaque voyageur, *"mieux gérer les flux et donner les informations aux voyageurs en cas d'aléas"*, à déclarer le vice-président de la Région, Thibaud Philipps sur diverses presses régionales.

Mais la réalité est toute autre, le changement de rames a occasionné la raréfaction de l'offre de place assise, un Corail pouvait être composé de 10 voitures donc environ 900 places assises. Maintenant avec les rames Corradia ou Régiois, nous sommes tombés à environ 600 places maxi.

Du côté des habitués et abonnés des trains régionaux, cette nouveauté rend plus difficile leurs déplacements du quotidien. Avec la réservation obligatoire, plus de droit à l'imprévu : ils devront acheter un nouveau titre de transport s'ils ont raté leur train.

Plusieurs associations européennes d'usagers des trains dénoncent une menace d'une généralisation du dispositif en France. Un collectif a récemment lancé une pétition, déjà signée par plus de 9 000 personnes. Dans son communiqué publié sur son site, le Réseau européen #enTrain regrette un *"processus d'avionisation"* qui dessert les voyageurs. Les complexités liées aux changements de billets sont notamment avancées. *"L'usager du train perd le sentiment de liberté qui est l'un des points forts de ce moyen de transport."*

Nous craignons notamment de voir les Français se détourner du train au profit d'autres transports plus polluants comme la voiture particulière.

Pour rappel, la très grande majorité des trains de longue distance est aujourd'hui soumise à l'obligation de réserver.

Alors que le Grand Est tente l'expérimentation pour les TER, tout indique que d'autres régions prendront le même chemin.

La réservation obligatoire, que ce soit pour les TGV, les Intercités ou les TER, est toujours une facilité pour l'opérateur qui n'a ainsi pas besoin de s'adapter à la demande, mais une difficulté pour le passager qui doit, lui, s'adapter à l'offre.

Les usagers du TER doivent pouvoir acheter leur billet même au dernier moment. La SNCF et les Régions feraient mieux d'informer sur le niveau d'occupation du train comme le font la DB en Allemagne ou les CFF en Suisse. Ainsi le voyageur peut éventuellement décaler son déplacement si le train s'annonce bondé mais en aucun cas on ne peut l'empêcher de prendre le train !

#### **Les signataires préconisent :**

- Que prendre le train ne doit pas devenir aussi compliqué que de prendre l'avion ou le TGV, mais doit rester aussi simple que de prendre le métro.
- Que les capacités des trains soient augmentées et que leur fréquence soient adaptées au besoin des populations.
- Que 50% des places assises soient ouvertes aux usagers ayant une réservation les autres 50% en faveur des voyageurs dit de dernière minute.
- Que la réservation obligatoire des TER ne se fasse pas au détriment des populations souffrant d'illectronisme.
- Que cela ne doit pas créer un nouvel obstacle pour marginaliser les personnes âgées ou en situation d'handicap.
- Que ceux qui n'ont pas de smartphone ni facilement accès à Internet puissent pouvoir voyager comme tout autres citoyens.
- Que cela n'engendre pas de contraintes inutiles pour les abonnés en leurs facilitants l'accès au train d'avant ou suivant.
- Que les vélos en réservation ne prennent plus de place assise au détriment des usagers.

#### Les signataires :

Jean Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Delphine ROUXEL, Bénédicte DA PONT, Jean Luc CARDOSO, Yolande ROSENBLATT, Stéphane BUSOLINI, Loukas BENARD, Doris WARTH, Chahid BOUGNOUCH, Patrick HEIDMANN, Odile AGRAFEIL, Chantal BERTHELEMY Marc JOUDELAT